Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL109_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Adhésion de la ville à l'association « ADEFIBOIS BERRY » permettant une étude de faisabilité d'une chaufferie bois dans le cadre du projet du château Rozé

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 122-2019 du 15/10/2019 par laquelle le conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé le projet d'aménagement du château Rozé pour recevoir les services de la mairie et les structures nécessaires à la vie municipale, publique et d'intérêt général et autorisé, en conséquence, Monsieur le maire à lancer l'ensemble des démarches pour les marchés publics et consultations de maîtrise d'œuvre et bureaux d'études, inhérents à cette opération et à signer les différents actes, contrats et pièces s'y rattachant dans le respect de la reglementation en vigueur et des crédits budgétaires ;

Considérant que la réhabilitation d'un patrimoine ancien et de son site remarquable doit être exemplaire dans le développement des énergies renouvelables sur les équipements publics et ce, notamment au niveau de la population ;

Considérant que le choix des équipements et des installations de chauffage guidé par des enjeux « économiques et d'environnementaux », nécessite des études préalables ;

Il a été confié la réalisation d'une étude d'opportunité à l'association d'ADEFIBOIS BERRY de la chambre d'agriculture sise à Châteauroux, sous réserve que la ville adhère à l'association pour une cotisation annuelle de 200 €.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL109_2020-DE

La commande de l'étude ayant été faite le 16 septembre dernier, Monsieur le maire invite le conseil municipal à prendre acte de l'adhésion à ADEFIBOIS BERRY ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 5/10/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Trouy à l'association ADEFIBOIS BERRY à hauteur d'une cotisation annuelle de 200 € ;

- **DIT** que la dépense en découlant est prévue au Budget 2020 de la commune.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC110_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
MAPA N° 05-2020 relatif à la « fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison de la commune de Trouy visés par la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020 »

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au Journal Officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC110_2020-AU

Considérant que les tarifs réglementés de vente d'électricité inférieurs à [illegible] décembre 2020 sur décision des pouvoirs publics ;

Conformément au Code de la Commande Publique, la ville de Trouy a lancé une consultation pour obtenir la meilleure offre pour cette prestation ;

Vu le MAPA, référencé N° 05-2020, portant sur la « fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison de la commune de Trouy visés par la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020 » mis en ligne le 1er octobre 2020 sur la plateforme **http://www.centreofficielles.com** fixant une date butoir de remise des offres au 31/10/2020 à 12 heures ;

Considérant que la consultation, passée pour une durée allant jusqu'au 31/12/2022, comporte deux lots :

- N° 1 : éclairage public ;
- N° 2 : bâtiments communaux dont branchements annexes, provisoires et divers (borne marché, illumination église, sanisette bus, serres municipales et station de pompage Clos des Mirabelles).

Vu le montant HT de fournitures du marché estimé inférieur à 90 000 € HT ;

Vu les deux offres reçues dans les délais et leur analyse ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/09/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant les lots N° 1 et N° 2 du MAPA N° 05-2020 portant sur la « fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison de la commune de Trouy visés par la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020 » à E.D.F (Electricité De France SA), Direction Commerce Grand Centre, 37206 TOURS, pour une durée de deux ans soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 et pour un montant HT estimé à

- LOT n°1 - Eclairage public : 60 661.45 € HT (70 970.71 € TTC)

- LOT n°2 – Bâtiments communaux : 28 126.42 € HT (33 189.80 € TTC)

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune en section de fonctionnement

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC111_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : Convention de partenariat avec l'association « Chats Libres » pour faciliter la gestion des chats errants sur la commune de Trouy

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Rural qui impose des règles strictes pour la gestion des animaux errants ;

Considérant que, conformément à l'article L. 211-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la capture et la gestion des animaux errants relèvent de la responsabilité du maire ;

Considérant que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale (art. L. 211-24 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant que la ville de TROUY ne dispose pas de cet équipement ;

Monsieur le maire rend compte de la convention de partenariat signée avec l'association « chats libres » au titre de 2020/2021 à raison :

- d'une part, d'un paiement par la ville de Trouy à l'association « chats libres » d'une participation à hauteur de 80 € à 100 € maximum par chat déclaré errant sur la commune de Trouy et confié à l'association pour prise en charge (stérilisation et soins si nécessaire). L'attestation établie par la ville permet l'accord de l'autorité territoriale pour cette prise en charge.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC111_2020-AU

- d'autre part, d'une subvention de la ville dont le montant sera déterminé dans le cadre du Budget primitif 2021 et sera au moins égal par équité à la subvention accordée à la SBPA (chiens), soit 200 €, pour encourager et aider les actions bénévoles de ladite association.

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la convention telle qu'annexée.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC112_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Approbation d'un plan de financement du SDE 18 pour le déplacement d'un éclairage public rue du Château Gaillard et de l'approbation d'une convention avec un administré ayant demandé le déplacement d'un éclairage public moyennant participation aux frais engendrés

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 53-2020 du 23 juin 2020, par laquelle le conseil municipal a autorisé, à **l'unanimité** Monsieur le maire, à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Vu l'opération d'aménagement de la propriété foncière sise 64 rue du Château Gaillard qui consiste en la réalisation d'une division d'un ensemble foncier pour les parcelles cadastrées AD 109, AD 108, AD 111 ;

Vu la demande des propriétaires de déplacer le candélabre éclairage public et le panneau de signalisation routière afin de pouvoir accéder à leur propriété ;

Vu la demande de la ville de Trouy au SDE 18 relatif au déplacement d'un éclairage public rue du Château Gaillard ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC112_2020-AU

Vu le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18 en date du 25/09/2020 chiffrant les travaux de déplacement du candélabre à hauteur de 806,83 € HT ;

Vu la convention signée en date du 15 octobre 2020 entre Monsieur le maire et les requérants, relative au financement des travaux d'éclairage public et de signalisation routière, nécessaires à l'accès de la propriété située 64 rue du Château Gaillard ;

Considérant que le déplacement d'un candélabre et d'un panneau de signalisation est nécessaire pour l'exécution de travaux d'éclairage public et de travaux de régie sous couvert de la collectivité compétente et des concessionnaires ;

Considérant que les propriétaires, Monsieur GAUDRY Anthony et Madame COTTEL Vanessa s'engagent à prendre en charge les sommes correspondantes aux travaux d'éclairage public et de signalisation routière nécessaires à l'accès de leur propriété ;

Considérant que la convention prendra fin à la réception définitive des travaux et au paiement des travaux ;

Considérant qu'il s'agit d'une opération pour compte de tiers et qu'il y a lieu de comptabiliser ainsi qu'il suit, que les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces écritures seront prévus dans le cadre de l'adoption du budget principal supplémentaire 2020 de la Commune, lequel portera une annexe toute particulière dûment renseignée des informations comptables associées à ce type d'opération spécifique ;

Compte de dépenses	*Imputation*	*Montant*	*Compte de recettes*	*Imputation*	*Montant*
Paiement SDE 18	Inv. 4581	806,83	Remboursement trvx SDE par administré	Inv. 4582	806,83
Travaux régie déplacements signalisation	Fct.605	100,00	Contrepassation des trvx régie en investissement	Fct.722	100,00
Contrepassation des trvx régie en investissement	Inv. 4581	100,00	Remboursement trvx régie par administré	Inv. 4582	100,00

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22 septembre 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE**
  - ➢ d'une part, de l'acceptation du plan de financement présenté par le SDE 18 en date du 25/09/2020 relatif à des travaux de déplacement du candélabre pour un montant de 806.83 €, montant inférieur à 2 000 € ;
  - ➢ d'autre part, de la signature de la convention telle qu'annexée prévoyant la prise en charge des travaux par les requérants ;
- enfin, de la comptabilisation de ces écritures dans le cadre du Budget supplémentaire 2020 de la commune.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC113_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : Transfert du cabinet VERLIAT à Monsieur JOLY dans le cadre du MAPA N° 21-2019

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le MAPA N° 21-2019 portant sur la mission « Coordination Sécurité Protection de Santé » (CSPS) dans le cadre de la création d'un jardin pédagogique au château Rozé, attribuée au cabinet VERLIAT sise à MAREUIL-SUR-ARNON (18290), représenté par Madame Gisèle VERLIAT-ROYEZ ;

Vu la lettre en date du 30 septembre 2020 de Madame Gisèle VERLIAT-ROYEZ faisant part à la collectivité de son intention de faire valoir ses droits à la retraite et en conséquence de céder la mission susvisée à Monsieur Jérôme JOLY qui assure la reprise du cabinet à compter du 1er octobre 2020 ;

Vu l'avenant de transfert proposé par le cabinet VERLIAT et signé pour acceptation par Monsieur le maire ;

Vu l'attestation de compétence de Monsieur Jérôme JOLY ainsi que les justificatifs de sa situation professionnelle ;

Considérant que ce transfert qui n'a pas d'impact ni sur le montant du MAPA susvisé, ni sur les cahiers des charges ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC113_2020-AU

En application de la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment, en son alinéa 4, qui précise que le conseil délègue au maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal qui s'est tenue le 22 septembre 2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision approuvant l'avenant au marché référencé MAPA N° 21-2019 relatif à la mission « Coordination Sécurité Protection de Santé » (CSPS) dans le cadre de la création d'un jardin pédagogique au château Rozé portant cession de ladite mission à Monsieur Jérôme JOLY à compter du 1er octobre 2020.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC114_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Renouvellement du contrat de maintenance du panneau d'affichage de Trouy Nord avec Centaure Systems

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les modalités de modification des contrats et marchés publics en cours d'exécution qui découle des décrets de 2016 ;

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la*

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC114_2020-AU

commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (au 1er janvier 2020) ;

Vu la nécessité de renouveler le précédent contrat de maintenance ;

Considérant que l'offre présentée par la SAS Centaure Systems demeure dans la continuité du précédent contrat de maintenance offert à la collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/09/2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant renouvellement du contrat de maintenance confié du 14/12/2020 au 13/12/2021 à la SAS Centaure Systems, pour un montant de 950 € HT ou 1 140 € TTC ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune – chapitre 011 article 6 156 de la section de fonctionnement.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL115_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Enquête publique installation classée – société ASB Bourges du 19/10 au 19/11/2020 : Avis du conseil municipal

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'augmentation de la capacité de production de la société ASB, AEROSPATIALE BATTERIES, située sur le territoire de la commune de Bourges ;

Considérant que ce projet, faisant l'objet d'une étude d'impact, devait être soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 19/10 au 19/11/2020 inclus ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que le présent dossier n'appelle aucune observation de sa part.

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEL115_2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL116_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation de la composition des commissions municipales suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Maryline HOAREAU, au sein du l'assemblée à la date du 20/11/2020 ;

Vu les vœux émis par Madame Maryline HOAREAU quant à sa participation au sein des commissions municipales ;

Il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales ;

Monsieur le maire propose la nouvelle composition des commissions municipales telle que diffusée auprès de l'assistance ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution et la composition des commissions telles que ci-annexées.

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL116_2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL117_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération portant actualisation des différentes délégations pour représentation de la ville de Trouy au sein des établissements, organismes et syndicats, *Abroge et remplace la délibération du 22/09/2020 N° 96-2020*

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal suite au scrutin du 15 mars 2020 et à son installation du 28 mai 2020 ;

Vu le tableau ci-annexé récapitulant l'ensemble des établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes au sein desquels la ville est appelée à désigner des délégués pour assurer sa représentation et siéger au sein de ces instances ;

Vu la délibération N° 96-2020 du 22 septembre 2020, portant sur la désignation des délégués et correspondants aux établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes pour représenter la ville de Trouy ;

Considérant qu'il convient d'actualiser et de compléter la désignation de délégués et de correspondants, titulaires et suppléants ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL117_2020-DE

Monsieur le maire propose en conséquence les désignations telles que présentées dans le tableau ci-annexé ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués et correspondants, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L. 2121-21) ;

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de Monsieur le maire, est invité à décider à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire donne lecture du tableau porté à la connaissance de l'assistance ;

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE et REMPLACE** la délibération N° 96-2020 du 22 septembre 2020, par la présente délibération portant actualisation de la désignation des délégués et correspondants tels qu'annexés.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL117_2020-DE

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGUES ELUS ET DES CORRESPONDANTS [illegible]
POUR REPRESENTER LA VILLE DE TROUY AU SEIN DES SYNDICATS, COMITES et INSTANCES

Syndicat, comité ou instance	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
SIAB 3A	Syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et de leurs affluents HOTEL DE VILLE Place du Champ de Foire 18130 DUN SUR AURON ☎ 02-48-64-32-95 Courriel : secretariat.siab3a18@orange.fr	Franck BRETEAU, titulaire Nadine MOREAU, suppléante	22/09/2020
	Compétences GEMAPI BOURGES PLUS		
SIVY	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre Mairie de Bourges 11, rue Jacques Rimbault 18000 BOURGES ☎02-18-81-00-19 Courriel : siaavy@ville-bourges.fr	Olivier MAUPETIT, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
SDE18	Syndicat Départemental d'Energie du Cher Technopôle Lahitolle 7 rue Maurice ROY CS 60021 - 18021 BOURGES CEDEX ☎02.48.50.85.40 Site internet : www.sde18.com	Didier GUICHARD, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	23/06/2020
PETR Centre-Cher	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural 23-31 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	Franck BRETEAU, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	22/09/2020
CNAS	Comité National d'Action Sociale Immeuble Galaxie 10, bis Parc Ariane 1 CS 30406 - 78284 GUYANCOURT CEDEX	Nadine MOREAU	23/06/2020
NATURA 2000	Contact à la DDT du Cher Mail : ddt-sfee@cher.gouv.fr Service forêt, eau, environnement / bureau forêt, chasse, nature ☎02-34-34-62-47	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
CLAD	Comités Locaux d'Animation et de Développement ligne TER CONSEIL REGIONAL DU CENTRE 9 rue Saint-Pierre Lentin 45041 ORLÉANS Cedex ☎02.38.70.30.30 Site internet : www.regioncentre.fr	Didier GUICHARD, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
CDNPS	**Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** Direction Départementale des Territoires 6, place de la Pyrotechnie CS 20001 - 18019 BOURGES CEDEX	Franck BRETEAU	23/06/2020
APPROLYS Centrale d'achat territoriale	Hôtel du Département 15 rue Eugène Vignat - BP 2019 – 45010 Orléans Cedex 1 ☎ 02-38-25-42-90 - 🖷 02-38-25-42-92 Site internet : www.approlys.fr	Didier GEORGES, titulaire Marc SOUDY, suppléant	23/06/2020
CDRS	**Commission Départementale de Sécurité Routière -** AMC Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 🖷 02.48.27.80.25	Bruno MARÉCHAL, maire de Levet, titulaire Franck BRETEAU, maire, suppléant	23/06/2020
CDG18	**Centre de Gestion du Cher** 1 Le Porche 18340 Plaimpied-Givaudins ☎ 02 48 50 82 50 Site internet : www.cdg18.fr	Franck BRETEAU Elu titulaire membre du conseil d'administration	**20/11/2020**
	Commission Départementale de Coopération		

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL117_2020-DE

CDCI	**Intercommunale - AMC** Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 🖷 02.48.27.80.25	Franck BRETEAU suppléant	**20/11/2020**

CORRESPONDANTS LOCAUX ET REFERENTS	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
Correspondant défense	MINISTERE DE LA DEFENSE Zone de défense et de sécurité Ouest Délégation militaire départementale du Cher BP 50709 - 18016 BOURGES CEDEX Site internet : www.defense.gouv.fr	Marc SOUDY	23/06/2020
Correspondant sécurité routière	Direction Départementale des Territoires Service des risques – Bureau de la coordination circulation routière 6 Place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 BOURGES CEDEX ☎ 02-34-34-61-86 ou 87 🖷 02-34-34-63-06 ddt-coordination-sr@cher.gouv.fr	Franck BRETEAU	23/06/2020
Correspondant local « tri sélectif et Déchets»	BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 🖷02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
Référent élu RGPD Règlement général sur la protection des données	https://www.cnil.fr/fr/designer-un-pilote	Jean-Yves IMBERT	22/09/2020
Référent élu AMBROISIE	**pref-cp-ambroisie@cher.gouv.fr** Les services de la préfecture (section coordination des ICPE), de l'ARS (département santé environnementale et déterminants de santé) et de la DDT	Olivier MAUPETIT	22/09/2020
Référents soutien COVID CTAI (Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement)	pref-soutien-covid@cher.gouv.fr	Elu titulaire : Didier GEORGES, adjoint délégué et vice-président CCAS Elu suppléant : Franck, BRETEAU, le maire Agent : Corinne GATIMEL, responsable du CCAS, suppléée par les agents du service accueil (avec la collaboration de la direction générale des services)	22/09/2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL117_2020-DE

Communauté d'Agglomération de BOURGES PLUS BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20321 18021 BOURGES CEDEX ☎02 48 48 58 58 02 48 48 58 60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	**Délégués élus**	**Date de la délibération**
CLECT Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	22/09/2020
COPIL/COTEC - PLUi (comités de pilotage et technique)	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Didier GUICHARD, suppléant Marie-Christine LAGE, technicien	22/09/2020
CIID Commission Intercommunale des Impôts Directs	Didier GEORGES, titulaire Roland GOGUERY, suppléant	Pas de délibération du conseil municipal - Propositions transmises à Bourges Plus
AggloBus **Syndicat mixte Intercommunal à Vocation de Transports Urbains AGGLOBUS** STU BOURGES 23 rue Théophile Lamy 18000 Bourges ☎02-48-50-82-82 www.agglobus.com Courriel : agglobus@orange.fr	Franck BRETEAU	22/09/2020
COMITE PILOTAGE DU PLH	Franck BRETEAU, titulaire Cécile FAUVET, suppléante	**20/11/2020**
Commission Eau, Transition écologique et Energies Renouvelables	Franck BRETEAU, Vice-président	
Commission Finances, ressources Humaines, Contractualisation Accessibilité et Bâtiments communautaires	Gérard SANTOSUOSSO, Titulaire	
Commission Economie, Promotion du Territoire, Enseignement supérieur, Tourisme, Archéologie et Valorisation du Patrimoine	Nadine MOREAU, Titulaire	
Commission habitat PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Economie circulaire et déchets	Franck BRETEAU, Titulaire	
Commission Cohésion communautaire, action sociale, Santé, Politique de la Ville et Usages numériques	Gérard SANTOSUOSSO, Titulaire	
Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, mobilité et voirie, Plan Vélo	Didier GUICHARD, conseiller municipal	

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL118_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Transfert de compétence à Bourges Plus "établissement et exploitation des réseaux de communication"

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définissant les compétences des communautés d'agglomération ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au transfert de compétences des communes vers un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui permet aux communes de transférer à tout moment certaines de leur compétence dont le transfert n'est pas prévu par la loi ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Bourges Plus en date du 12 novembre 2020 portant modification des statuts ;

Vu le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération ;

Considérant que l'agglomération souhaite prendre une nouvelle compétence facultative consistant en l'établissement et l'exploitation des réseaux de communication électronique afin de permettre à l'ensemble des communes situées sur son territoire de pouvoir bénéficier d'une couverture en fibre optique qu'elle soit ou non en zone AMII ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL118_2020-DE

Considérant que cette évolution, consistant en un transfert de compétence, implique de modifier les statuts de l'agglomération ;

Cette modification statutaire est soumise au conseil municipal de chaque commune membre se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté d'agglomération ;

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la modification des statuts de l'Agglomération proposée ;

À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de Bourges Plus joints en annexe.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL119_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Mise en place de deux services civiques au sein du service enfance

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la loi N° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

Vu le décret N° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Vu le rapport établi par les services municipaux ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3/11/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **MET EN PLACE** le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du **01/01/2021 ;**
- **AUTORISE** Monsieur le maire à :
  - demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
  - signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL119_2020-DE

- **OUVRE** les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 215.16 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL120_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération portant actualisation d'une caution pour le prêt de tables et bancs

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016 relative à l'approbation du règlement organisant les conditions de prêt gratuit de tables pliantes et de bancs pliants aux habitants et l'instauration d'une caution ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 novembre 2016 instaurant une caution d'un montant de 20 € pour restitution des matériels (tables et bancs) nettoyés ;

Considérant que le montant de cette caution n'est pas assez persuasif pour inciter les emprunteurs à restituer le matériel propre ;

Considérant la nécessité de réviser le règlement d'utilisation et le montant des cautions dans le cadre de la mise à disposition de ces équipements ;

Vu le projet de règlement ci-annexé et les conditions d'utilisation (contrat de prêt) tel qu'annexé ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL120_2020-DE

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE et REMPLACE** la caution fixée à 20 € pour restitution des matériels nettoyés par le montant ci-après ;

- **APPROUVE** le maintien de l'utilisation à titre gratuit par les particuliers trucidiens et associations locales des tables et bancs, sur le territoire de la commune de Trouy, selon les conditions édictées par le règlement portées à la connaissance du conseil municipal ;

- **FIXE** à compter du 1er janvier 2021 le montant de la caution à 200 €, laquelle sera retenue en cas de matériels restitués détériorés ou non nettoyés.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC121_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale portant actualisation des tarifs 2021 des services à la population

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 59-2020 du conseil municipal du 7 juillet 2020 donnant délégation au maire de fixer, dans la limite de plus au moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu les propositions présentées ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2020 ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22 septembre 2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la fixation des tarifs tels que ci-dessous pour l'année 2021, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2021 ;

- **APPROUVE** l'introduction de nouveaux tarifs pour les associations locales s'agissant des photocopies en couleur ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC121_2020-AU

PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES	TARIFS 2021
PHOTOCOPIES A4	
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,10
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,15
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,20
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,25
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,20
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,25
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,30
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,35
PHOTOCOPIES A3	
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,15
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,20
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,25
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,30
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,25
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,30
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,35
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,40
PHOTOCOPIES POUR LE PUBLIC	
A4 et A3 - RECTO	0,30
A4 et A3 RECTO-VERSO	0,40
COUT ENVOI FAX	1,00
CONCESSION CIMETIERE	
50 ans	276,00
30 ans	168,00
ESPACE CINERAIRE "JARDIN DU SOUVENIR"	
Dispersion des cendres	32,00
CAVES URNES	
emplacement 50 ans	139,00
emplacement 30 ans	87,00
caveau caves urnes (prix de revient)	241,00
COLUMBARIUM	
30 ans	992,00
la case	906,00
la concession	86,00
50 ans	1044,00
la case	906,00
la concession	138,00
LOCATION REMORQUE	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	86,00

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC121_2020-AU

LOCATION STAND	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	30,00
CAUTION	200,00
LOCATION MARABOUT EXTERIEURS (hors Collectivités)	50,00
CAUTION	300,00
LES DROITS DE PLACE	
emplacement et marché – le ml	0,46
7 jours	179,00
1 journée	40,00
Redevance pour occupation domaine public dispositif ancré au sol (le m²)	5.00
LOCATION SALLES ESPACE ABBE-PIERRE	
Pour les particuliers 1 jour	50,00
pour les particuliers 2 jours	95,00
Anniversaire après-midi enfants	30,00
réception après cérémonie civile et /ou religieuse	30,00
CAUTION	**200,00**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC122_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale portant actualisation des tarifs 2021 de location de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 59-2020 du conseil municipal du 07/07/2020 donnant délégation au maire de fixer, dans la limite de plus au moins 50 % des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu les propositions faites par les services et la Commission municipale « services à la population » ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2020 ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/09/2020 ;

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la fixation des tarifs, des cautions et dispositions relatif à la location de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT ainsi que des modalités de prêt aux associations locales tels que présentés ci-dessous, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2021 ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC122_2020-AU

A- AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS DE TROUY									
SALLES EJMT	**MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF**				**MANIFESTATION A BUT LUCRATIF**				**CONFERENCE ET VIN D'HONNEUR**
	Associations		**Privé**		**Associations**		**Privé**		
	1 jour	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	
Grande salle + Bar (caution 450 euros)	100 €	198 €	168 €	295 €	332 €	490 €	495 €	723 €	93 €
Cuisine	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	93 €
Total	**200 €**	**382 €**	**268 €**	**479 €**	**432 €**	**674 €**	**595 €**	**907 €**	**186 €**
Hall + Bar (caution 77 euros)									66 €

Location du vendredi : Associations et privés, uniquement pour des manifestations à but non lucratif

Grande salle + Bar (caution 450 euros)	102 €
Cuisine	49 €
Total	**151 €**

B - AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS EXTERIEURS A LA COMMUNE					
SALLES EJMT	**MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF**		**MANIFESTATION A BUT LUCRATIF**		**CONFERENCE ET VIN D'HONNEUR**
	1 jour	**2 jours**	**1 jour**	**2 jours**	
Grande salle + Bar (caution 450 euros)	**319 €**	**525 €**	**602 €**	**906 €**	**184 €**
Cuisine	**208 €**	**373 €**	**208 €**	**373 €**	**184 €**
Total	**527 €**	**898 €**	**810 €**	**1 279 €**	**368 €**
Hall + Bar (caution 77 euros)					**Ass = 111 €** **Privé = 144 €**

C- MODALITÉS ET DISPOSITIONS

Définitions
Les associations locales sont celles qui ont leur siège social sur la commune de Trouy.

Les manifestions à but non lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) :
- Les mariages, repas de famille, arbres de Noël, courses, arrivées de marches, ...

Les manifestions à but lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) :
- Les concerts, concours de belote, spectacles payants, bals, rifles, ...

Horaires de location (pour tous) :
1 jour
Samedi ou dimanche ou jour férié de 9h00 au lendemain 9h00
Du samedi 9h00 au dimanche 9h00
Du dimanche 9h00 au lundi 14h00

2 jours
Du samedi de 9h00 au lundi 14h00

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC122_2020-AU

Horaires de location du vendredi (associations et privés trucidiens, uniquement à but non lucratif)

Du vendredi 13h30 au samedi 9h

Conditions particulières pour installation et agencement le vendredi après-midi à partir de 13h30 pour une occupation du samedi ou du week-end :
Supplément pour les ressortissants de TROUY (privé et associations locales) : Grande salle + Bar + Cuisine = 32 €
Supplément pour les Extérieurs (privé et associations) : Grande salle + Bar + Cuisine = 33 €

Modalités spécifiques pour les associations locales :
Le hall de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT est accordé à titre gratuit pour des réunions.
Pour ce qui émane des autres locations, elles bénéficieront du tarif dégressif suivant :
1ère location : gratuite
2ème location : plein tarif
3ème location et suivantes : - 10 %

D- TARIFS SPÉCIFIQUES AUX OBSÈQUES CIVILES

	Grande salle	Hall + bar
Cérémonie civile et recueillement uniquement	**70 €**	
Réception après cérémonie civile et/ou religieuse		**64 €**
Cérémonie civile suivie d'une réception	**100 €**	

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC123_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale portant actualisation des tarifs 2021 de location de la salle multisports

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 13 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a instauré des tarifs forfaitaire et horaire de location de la salle multisports pour les associations extérieures ;

Vu la délibération N° 59-2020 du conseil municipal du 07/07/2020, donnant délégation au maire de fixer, dans la limite de plus au moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, Monsieur le maire rend compte à l'assistance de la présente décision ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3/11/2020 ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/09/2020 ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC123_2020-AU

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la reconduction des tarifs de la salle multisports à compter du 1er janvier 2021 tels que ci-après et du maintien des autres dispositions antérieures :

1/ Mise à disposition gratuite aux associations locales et aux écoles ;

2/ Tarif forfaitaire pour les associations extérieures qui utilisent régulièrement la salle multisports à compter de la 2ème année ou de la 2ème demande et qui ne réunissent pas les critères d'associations locales susvisés :

- 200 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation d'une fois par semaine
- 400 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation de deux fois par semaine

2/ Tarif horaire de location de 10 € l'heure dans le cadre d'une demande d'utilisation de la salle multisports ponctuelle ou évènementielle, applicable aux associations extérieures dans le respect du règlement de la salle.

Le Maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC124_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale portant actualisation des tarifs 2021 des services enfance et périscolaire

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 59-2020 du conseil municipal du 07/07/2020, donnant délégation au maire de fixer, dans la limite de plus au moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, Monsieur le maire rend compte à l'assistance de la présente décision ;

Vu les propositions tarifaires 2021 du service « Enfance-périscolaire » de Trouy pour les services suivants :
- Accueil périscolaire et méridien
- Mercredis
- Séjours de vacances
- Restaurant scolaire

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2020 pour limiter une évolution des tarifs de ces différents services pour l'année 2021 à + 1 % ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/09/2020 ;

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC124_2020-AU

- **PREND ACTE** de la fixation des tarifs tels que ci-annexés pour l'année 2021, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

1/ DISPOSITIONS COMMUNES

- **RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :**
  - Enfants habitant la commune de Trouy,
  - Enfants scolarisés sur l'une des écoles de Trouy,
  - Enfants dont les grands-parents habitent la commune de Trouy,
  - Enfants placés en famille d'accueil sur Trouy (prise en compte quotient famille d'accueil),
  - Enfants dont les parents travaillent à la Mairie de Trouy,
  - Ressortissants des communes ayant signé une convention de partenariat déléguant la facturation au service enfance de la commune de Trouy.

- **RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :**
  - Enfants dont la commune n'a pas signé une convention avec la commune de Trouy, dans la limite de 5 inscrits de la même commune. Au-delà de 5 inscrits, une convention devra être signée entre la commune de Trouy et la commune concernée. Dans le cas contraire, le prix de revient sera appliqué pour la facturation.

- **POUR L'ENSEMBLE DES RESSORTISSANTS : d**roit d'inscription **4 € par enfant.**

2/ TARIFS DES MERCREDIS ÉDUCATIFS

Réservation pour le mois ou la semaine (au maximum une semaine avant les dates effectives de réservation)
Modification des réservations possible le mercredi précédent la semaine à modifier.
Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).
Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

2-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

QUOTIENTS	Journée	½ Journée
0 à 1000 Cartes CAF	7.33 €	3,75 €
1001 à 1400	10.67 €	5,43 €
Plus de 1400	12.14 €	5,54 €

2-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURS (à compter du 1er janvier 2021) :

REGIME	Journée	½ Journée
Cartes CAF	23.43 €	11,71 €
Autres ressortissants	26.66 €	13,33 €

2-3/ TARIF SUPPLEMENTAIRE EN CAS DE NON RESERVATION : pénalité de 4 € par présence non réservée.

3/ TARIFS ACCUEIL AVANT ET APRES CLASSE POUR TOUS LES RESSORTISSANTS

Facturation des présences effectives sans réservation.
Forfait hebdomadaire à partir de trois présences sur la même semaine pour un enfant.
Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 fois ou 2 fois maximum par semaine), tarif unique par présence.

QUOTIENT	Forfait hebdomadaire à partir de 3 présences sur la même semaine		
	Matins seuls	Soirs seuls	Matins et Soirs
0 à 1000	6,99 €	10,87 €	15,76 €
1001 à 1400	7.07 €	10,99 €	15,84 €
Plus de 1400	7,21 €	11.21 €	16,15 €
	Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 ou 2 fois par semaine) tarif unique par présence		
	Matin seul	Soir seul	Matin et Soir
	2,46 €	3,52 €	4,97 €

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC124_2020-AU

Dépassement de l'horaire de fin d'accueil (18h30) : 10 € par dépassement et par enfant.

4/ TARIFS ACCUEIL MÉRIDIEN :

Facturation des présences effectives sans réservation.

	Tarif par séance
1 ou 2 présences maximum sur la même semaine	1,76 €
3 présences et plus sur la même semaine	1,33 €

5/ SÉJOURS DE VACANCES :

Réservation ferme pour l'ensemble du séjour 1 semaine avant le début de chaque séjour.
Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).
Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

5-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

	1er enfant	A partir du 2ème enfant	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique
QUOTIENT FAMILIAL **Quotient familial Ou cartes**	**Forfait N°1 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE +REPAS 7h30 – 18h30**	**Forfait N°2 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30**	**Forfait N°3 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30**	**Journée CDL Exceptionnelle (2 maximums dans la semaine) 7h30 – 18h30**	**½ Journée CDL Exceptionnelle (2 maximums dans la semaine) 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30**
0000 à 750 et Cartes CAF	**24.51 €**	**12,25 €**	**12.13 €**	**12.38 €**	**6.19 €**
751 à 900	**36.76 €**	**24,51 €**	**18.21 €**		
901 à 1000	**49,02 €**	**36,76 €**	**24.27 €**		
1001 à 1100	**55,16 €**	**42,88 €**	**27.31 €**		
1101 à 1400	**67.67 €**	**55.16 €**	**33.37 €**		
Plus de 1400	**73.51 €**	**61.26 €**	**36.39 €**		

5-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :

	2 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	2 présences sur la même semaine SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	Journée CDL Exceptionnelle (1 maximum dans la semaine) 7h30 – 18h30	½ Journée CDL Exceptionnelle (1 maximum dans la semaine) 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
CARTE CAF	**101.19 €**	**60.34 €**	**33.42 €**	**22.39 €**
SANS AIDES	**118.51 €**	**68.95 €**		

5-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation : pénalité de 4 € par présence non réservée.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEC124_2020-AU

6/ RESTAURANT SCOLAIRE :

Réservation des repas au mois ou à la semaine, possibilité de modifier les réservations jusqu'au mercredi midi précédent la semaine à modifier.

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

Repas enfant scolarisé en école maternelle	**3,20 €**
Repas enfant scolarisé en école élémentaire	**3,82 €**
Repas adulte	**4,97 €**

➔ Pénalité de 1 € par repas non réservé.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL125_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation de l'état des créances irrécouvrables et éteintes :
Délibération N°1

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire-adjoint délégué aux finances présente les admissions en non-valeur, concernant des créances émises initialement au titre du budget principal de la « commune ».

Vu l'état P 511 édité par le trésorier, en date du 25 septembre 2020, concernant les divers produits non recouvrés à cette même date ;

Considérant que l'avis du conseil municipal doit faire l'objet d'une délibération ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur des produits déclarés irrécouvrables suivants :

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL125_2020-DE

ÉTAT P511 liste n°4008980212 – budget principal :

Année 2019 – R-11-18	11.22 €
Année 2018 – R-8-40	1.07 €
Année 2018 – R-4-52	2.00 €
Année 2019 – R-3-66	0.01 €
Année 2018 – R-7-73	51.58 €
Année 2019 – R-2-90	0.02 €
Année 2019 – R-4-146	10.28 €
Année 2019 – R-5-133	6.28 €
Année 2018 – R-9-177	0.09 €
Année 2018 – R-10-174	1.70 €
Année 2019 – R-7-206	11.22 €
Année 2019 – R-4-228	3.74 €
Année 2019 – R-7-249	0.80 €

Total de la dépense imputable à l'état P511 – liste n°4008980212 - budget « Principal » = 100.01 €

- **PRÉCISE** par ailleurs que la dépense en découlant est inscrite dans le cadre du Budget 2020 de l'entité « Principale » de la commune à laquelle elle se rapporte ; imputation comptable à l'article 6 541 du chapitre 65.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL126_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation de l'état des créances irrécouvrables et éteintes :
Délibération N°2

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire-adjoint délégué aux finances présente les créances éteintes, concernant la créance émise initialement au titre du budget principal de la « commune ».

Vu l'état P 511 édité par le trésorier, en date du 25 septembre 2020, concernant les divers produits non recouvrés à cette même date ;

Considérant que l'avis du conseil municipal doit faire l'objet d'une délibération ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'extinction de créance des produits déclarés irrécouvrables suivants :

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL126_2020-DE

ÉTAT P511 liste n°4008980212 – budget principal :

Année 2014 – R-94-170	8.90 €
Année 2014 – R-127-174	72.76 €
Année 2014 – R-178-193	383.34 €
Année 2015 – R-137-169	42.48 €
Année 2015 – R-179-193	238.02 €
Année 2015 – R-249-167	124.78 €
Année 2015 – R-273-157	133.51 €
Année 2016 – R-292-160	77.71 €
Année 2017 – R-7-190	163.24 €
Année 2018 – R-60-38	7.20 €
Année 2018 – R-62-37	57.60 €
Année 2018 – R-65-37	43.20 €
Année 2019 – R-1-36	18.00 €

Total de la dépense imputable à l'état P511 – liste n°4008980212 - budget « Principal » = 1 370.74 €

- **PRÉCISE** par ailleurs que la dépense en découlant est inscrite dans le cadre du Budget 2020 de l'entité « Principale » de la commune à laquelle elle se rapporte ; imputation comptable à l'article 6 542 du chapitre 65.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL127_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Don aux communes des Alpes-Maritimes sinistrées

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur Didier GEORGES, maire adjoint aux finances, invite le conseil municipal de la ville de Trouy à exprimer son entière solidarité aux communes sinistrées des Alpes Maritimes et plus particulièrement celles situées à l'arrière-pays niçois, dévastées par la tempête Alex.

Se joignant à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur inouï de cette catastrophe, la ville de Trouy répond à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) d'octobre dernier, effectué auprès des collectivités françaises pour soutenir les communes et venir au secours des victimes.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser un don de 200 € en témoignage de son soutien et d'utiliser le compte bancaire ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes, « collectes dons ADM06 » transmis par l'AMF pour effectuer le virement.

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEL127_2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL128_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation avenant N° 3 contrat ville-centre 2017-2021 présenté par le conseil départemental du Cher

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le courriel en date du 22/10/2020 portant sur l'avenant N° 3 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Considérant que cet avenant a pour objet de prendre en considération les demandes de révision du contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » présentées par les villes de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre ;

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des conseils municipaux et communautaires respectifs ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le maire et du bureau municipal en date du 3 novembre 2020 ;

Vu la proposition d'avenant N° 3 ;

Considérant que les autres articles restent inchangés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL128_2020-DE

Le conseil municipal délibère et à la majorité :

- **ABROGE** la délibération N° 86-2020 du 7 juillet 2020 laquelle est remplacée par la présente délibération ;

- **APPROUVE** l'avenant N° 3 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » tel qu'annexé ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le maire à le signer.

Le maire
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL129_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Prorogation de la phase de mobilisation de la ligne de crédits Budget « SENIORS »

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Rappelant que la collectivité a voté dans le cadre de son Budget primitif 2017, une nouvelle opération identifiée en entité annexe assujettie par nature à TVA, puisque portant sur la viabilisation de terrains en vue d'aménager un ensemble de Résidences, destinées notamment aux personnes âgées de la commune, accessibles soit par voie de location sociale ou bien par accession directe à la propriété ;

Considérant que ce projet municipal a nécessité la contractualisation, le 20/12/2017, d'un produit financier type « prêt revolving », destiné tout autant à relayer les déficits successifs éventuels de trésorerie provenant des décalages entre décaissements et encaissements, qu'à l'équilibre budgétaire même de cette opération individualisée en budget annexe,

Rappelant que le prêt ainsi contracté se résume aux principales caractéristiques suivantes :

Phase de mobilisation
Phase intégralement revolving avec ouverture de crédit de trésorerie s'illustrant par une souplesse accrue dans l'utilisation et la mobilisation des fonds
Montant : **460 000,00 €**
Durée : **2 ans à compter de la date de signature**
Montant minimal des tirages = **15 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL129_2020-DE

Heure limite des demandes de mouvements : chaque jour ouvré avant 11h00 pour un ordre exécuté le jour J
Frais liés aux mouvements et remboursements = **NEANT**
Commission de non utilisation = **NEANT**
Frais de dossier **: 460 €**, prélevés à J+10 après la mise en place du contrat
Index : **EURIBOR 3 mois moyenné* + 0,47 %**
(*) EURIBOR 3 mois moyenné flooré (plancher) à 0 %
Méthode de calcul de l'indexation : Moyenne arithmétique de l'index constaté quotidiennement sur la période observée. Pour les jours non ouvrés (samedi, dimanche et jours fériés), le taux retenu est le dernier connu.
Facturation des intérêts : mensuelle sur la base du montant quotidien mobilisé sur une base de calcul exact/360
Garantie : sans garantie
Suivi administratif du prêt gérable par internet sur le site www.optimnet.ca-cib.com pour les phases de tirages comme de remboursements.

Phase de consolidation

Montant : **460 000,00 €**
Durée : **15 ans maximum**
Montant minimal des remboursements = **150 000,00 € (définitifs sur Indice Monétaire Courant) ou 400 000 € (définitifs sur taux structuré)**
Frais liés aux mouvements = **NEANT**
Fonctionnalités de gestion « multi index » :

- Taux révisable : **EURIBOR 3 mois moyenné* + 0,47 %**
  (*) : EURIBOR 3 mois moyenné flooré (plancher) à 0 %
  Ou
- Stratégie de sécurisation : **Taux fixe, Taux partiel, Taux variable plafonné**

La commune pour diversifier le risque de taux, peut opter pour plusieurs stratégies ; l'unique contrainte résidant au niveau du montant minimum de chaque tirage / stratégie, fixé à 400 000,00 €.
Fonctionnalités de gestion « multi tirages » : En phase de consolidation, l'emprunteur peut réaliser plusieurs tirages (plusieurs tranches)
Facturation des intérêts : trimestrielle sur une base de calcul exact/360
Amortissement : trimestriel
Mode d'amortissement : linéaire ou progressif au choix de l'emprunteur
Garantie : sans garantie
Remboursement anticipé définitif :

- **Pas d'indemnité sur taux variable avant tout changement de taux**. Remboursement à une date d'échéance obligatoire,
- **Si indexation fixe ou alternatif et/ou après tout changement de taux, peut s'ajouter une indemnité de marché** (type actuariel)

Suivi administratif du prêt gérable par internet sur le site www.optimnet.ca-cib.com, via souscription gratuite aux contrats OPTIM.net et DIGIPASS

Considérant par ailleurs que l'exécution budgétaire 2019 de l'opération a nécessité la contractualisation d'un premier avenant, portant sur le contrat de prêt d'origine, les aménagements mineurs suivants :

- Prorogation de la phase de mobilisation de crédits pour une année supplémentaire consécutivement portée au 20/12/2020
- Modification parallèle de la durée de remboursement du prêt ainsi consolidé à la somme strictement nécessaire, diminuée à 14 années en lieu et place des 15 années initialement actées le 20/12/2017.

Tenant compte que le déroulement des opérations techniques et commerciales a été perturbé en 2020 par la crise sanitaire pandémique du Covid-19, occasionnant un retard de ces opérations, les projets de compte administratif 2020 et de budget prévisionnel 2021 dressés par le service financier au titre de cette entité annexe budgétaire, reflètent à nouveau la nécessité de reporter d'une année supplémentaire, la durée de la phase de mobilisation de crédits arrivant contractuellement à échéance le 20/12 prochain.

Après démarches menées par le service financier et nouvel accord exceptionnel de principe concédé par l'organisme financier, la ville est amenée à acter un nouvel avenant, portant à nouveau prorogation de la phase de mobilisation de crédits pour une année supplémentaire consécutivement portée au 20/12/2021, et

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL129_2020-DE

d'une modification parallèle de la durée de remboursement du prêt ainsi consolidé à la somme strictement nécessaire, diminuée à 13 années en lieu et place des 15 années initialement actées le 20/12/2017.

Ces évolutions contractuelles permettant d'apporter encore d'avantage de souplesse à la ville sans surcoût supplémentaire, étant ainsi résumées dans le cadre de la proposition d'avenant N° 2 transmise le 07/10/2020 par la CA-CIB.

Principales caractéristiques de l'avenant n°2 au prêt n°CO9789 du 20/12/2017 :

- Phase de mobilisation échéante le 20/12/2021 en lieu et place du 20/12/2020.
- Date de remboursement final du prêt ainsi consolidé fixée au 20/12/2034, pour une durée de remboursement réduite de 15 à 13 ans.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES, maire adjoint aux finances de la ville ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant ci-annexé ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires à la contractualisation de cet avenant auprès du CA-CIB.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL130_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des plans de financement présentés par le SDE 18 pour l'installation des prises guirlandes avec création de points lumineux et illumination (giratoire IEM)

Date de convocation
13 novembre 2020

Date d'affichage
23 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

L'an deux mille vingt le vendredi 20 novembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Eliane NOYAT.

Ont donné Pouvoir : Gérard SANTOSUOSSO à Franck BRETEAU,
Eliane NOYAT à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le conseil municipal de Trouy a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu les propositions du SDE 18 en date du 27 octobre 2020 relatives aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de Trouy pour les travaux d'installation de nouveaux équipements (prises guirlandes) route de Châteauneuf (AY) ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le maire à signer :

- les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20201120-DEL130_2020-DE

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
INSTALLATION NOUVEAUX EQUIPEMENTS (prises guirlandes) route de Châteauneuf (AY)	**7 167.63**	**3 583.82**	**3 583.82**

Le conseil municipal délibère et à la majorité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le maire

Franck BRETEAU